

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI  
UNITE-EGALITE-PAIX

-----  
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE  
POUR LA PREVENTION ET LA LUTTE  
CONTRE LA CORRUPTION



جمهورية جيبوتي  
الوحدة - المساواة - السلام

-----  
اللجنة الوطنية المستقلة لمنع  
ومكافحة الفساد

## Rapport de synthèse de la campagne de communication et de Sensibilisation sur la corruption

**Public-cible (élus locaux, Comité de Gestion des  
Quartiers (CGC) & responsables divers)**

**Commune de Ras Dika : Lundi 28 novembre  
Commune de Boulaos : Mardi 29 novembre  
Commune de Balbala : Mercredi 30 novembre**

**Au siège de l'UNFD**



**Préparation & rédaction**

**Yassin Wais Diraneh**

**Aden Mohamed Warsama**

**Kamil Ahmed Kamil**

## Table des matières

<b>I. MOT D'INTRODUCTION DE LA SECRETAIRE GENERALE DE L'UNFD</b>	<b>3</b>
<b>II. INTERVENTION DE LA PRESIDENTE DE LA CNIPLC</b>	<b>4</b>
1) PREAMBULE SUR LA CNIPLC	4
2) POURQUOI LUTTER CONTRE LA CORRUPTION	6
3) VISION DE LA CNIPLC	8
4) AXES D'INTERVENTION STRATEGIQUES DE LA CNIPLC	9
5) CONCLUSION	9
<b>III. INTERVENTION DE LA SECRETAIRE GENERALE DE LA CNIPLC</b>	<b>11</b>
1) LES INSTRUMENTS JURIDIQUES	11
2) LES FORMES COURANTES DE LA CORRUPTION	12
3) LES CAUSES PRINCIPALES LIEES A LA CORRUPTION	13
A) LES CAUSES SOCIALES	13
B) LES CAUSES ECONOMIQUES	13
C) LES CAUSES POLITIQUES, JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES	13
4) LES CONSEQUENCES	14
5) LES MOYENS DE LUTTE	14
6) CONCLUSION	15
<b>IV. INTERVENTION DES COMMISSAIRES ET RELIGIEUX</b>	<b>15</b>
<b>V. RECOMMANDATIONS</b>	<b>16</b>

## **I. Mot d'introduction de la Secrétaire Générale de l'UNFD**

La SG souhaite la bienvenue aux participants (élus locaux et habitants des quartiers) à l'atelier de communication et de sensibilisation sur la corruption. Elle exprime le plaisir qui l'anime en procédant à l'ouverture de cette réunion qui regroupe les représentants des quartiers concernés par cette thématique sur la corruption, qui est en fait un phénomène mondial contraignant qui sape les volontés et les aspirations d'une nation donnée au développement. L'objectif de cette campagne est de placer le citoyen djiboutien au cœur de la campagne, car c'est lui qui subit directement les méfaits de la corruption sur son vécu quotidien. En effet, les coûts de la corruption agissent directement sur la qualité de services sociaux de base que la population attend des gestionnaires de fonds publics. Les populations semblent ignorer les causes de la détérioration du service public, la cherté du coût de la vie car elles sont mal informées sur les coûts de la corruption.

C'est pour toutes ces raisons que la Commission nationale indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC) vous a invité pour vous donner encore plus d'informations et de précisions sur ce phénomène car prévenir et lutter contre la corruption est une tâche complexe, assez ardue, qui nécessite la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs concernés autour d'un large consensus, j'allais dire d'une politique concertée qui veut désormais, exclure l'approximation et le pilotage à vue.

Avant de laisser la parole à la Présidente de la CNIPLC, la SG de l'UNFD a remercié bien vivement l'ensemble des participants qui ont manifesté par leur présence leur intérêt par rapport à notre souci de renforcer la conscience collective de la société civile en matière de Prévention et de lutte contre la corruption. Cela peut contribuer à promouvoir la culture du refus de la corruption, et à accroître l'intégrité et la transparence en matière de prestation de services.

## II. Intervention de la Présidente de la CNIPLC

### 1) Préambule sur la CNIPLC

Mme Fatouma Mahamoud Abdillahi, dans un premier temps salue l'ensemble des habitants venus des différents quartiers pour leur participation à cet atelier de communication et de sensibilisation sur la corruption. Elle souligne lors de cette intervention, en préambule, que les objectifs de cette journée est de nouer d'utiles contacts, ensuite d'enrichir les connaissances de la société en général sur cette thématique, afin de vous permettre à mieux cerner la problématique de la corruption, qui malheureusement reste une réalité mondiale incontestable.

La corruption touche les économies des pays riches. Elle touche aussi les économies des pays émergents ou en développement, sans oublier les organisations internationales, les banques, des structures financières etc. Autrement dit, aucune société n'est exempte de corruption, même si les différences sont notables d'un pays à l'autre en ce qui concerne les niveaux d'acceptation de ce phénomène. Leur point commun est que la corruption est stigmatisée dans toutes les cultures : ainsi, la plupart des pays sont désormais dotés d'une législation anticorruption. L'une des justifications fondamentales de la lutte contre la corruption est la contribution de cette lutte à la réduction de la pauvreté.

Aussi, en travaillant ensemble pour relever les défis posés par la corruption et les infractions assimilées, nous pouvons produire des avantages mutuels pour tous, dans la mesure où les problèmes nous affectent tous, peu importe notre situation géographique.

Dans la foulée, la Présidente témoigne toute sa reconnaissance et sa gratitude à la Secrétaire Générale de l'UNFD, simultanément Commissaire à la CNIPLC, pour avoir mobilisé les comités de gestion des quartiers des différentes communes de la capitale. Aussi, elle nous a permis d'organiser durant trois jours consécutifs une campagne de communication et de

sensibilisation sur le thème de la corruption, dans un local disponibiisé pour cette circonstance.

La présence significative des comités de gestion des quartiers, lors de cet événement, traduit l'engagement et la détermination à comprendre cette problématique et lutter contre ce fléau, par le biais de la sensibilisation, de l'éducation et de la formation.

C'est le seul instrument qui peut déboucher sur des résultats tangibles.

La répression et la poursuite pénale sont des démarches qui entraînent souvent un malaise social et une réelle déstabilisation du mode de fonctionnement de la société.

La lutte contre la corruption est aujourd'hui, plus que par le passé, au centre des préoccupations du Président de la Nation, M Ismaël Omar Guelleh. Il a bâti un cadre harmonisé mettant en synergie l'ensemble des acteurs situés dans la sphère de la gouvernance.

La mise en œuvre d'une gouvernance transparente autour des valeurs de responsabilité et d'intégrité, répond non seulement à la vision de la CNIPLC mais aussi à l'aspiration profonde du peuple djiboutien et à la volonté du Gouvernement de les traduire dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Concernant la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC), elle a été créée en 2013 par la loi n°03/AN/13/7<sup>ème</sup> du 16 juillet 2013 et son décret d'application du 7 octobre 2014. La commission a été effectivement opérationnelle en décembre 2015.

Elle a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption ainsi que la coordination nationale afin d'assurer une coalition nationale pour lutter contre le fléau de la corruption à Djibouti, notamment avec les autres autorités et appareils compétents.

La Commission nationale indépendante de prévention et de lutte contre la corruption a également une mission générale de facilitateur en matière de lutte contre la corruption : elle propose des politiques de lutte contre la corruption, édicte les principes d'orientation générale, donne son avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre la corruption, réunit des données relatives à la corruption, facilite le contact entre acteurs, et diffuse une culture anti-corruption. La Commission ne se substitue à aucun autre corps de contrôle existant car si elle reçoit les requêtes et informations sur les cas de corruption et enquête à leur propos, elle doit les transmettre à la justice.

La Présidente déclare à l'assistance que La CNIPLC se réjouit de l'engagement politique du Président de la République qui a eu l'initiative et le courage de créer cette institution qui est une structure essentielle pour le développement du pays. Sans cette volonté politique de haut niveau, la CNIPLC ne saurait exister. Le choix de tel ou tel programme ou politique de lutte contre la corruption doit émaner des instances étatiques nationales. La volonté politique est suspecte lorsque l'élan en faveur du changement procède exclusivement d'acteurs extérieurs. En revanche, elle prend tout son sens lorsqu'elle est initiée, du moins partiellement, par des responsables nationaux.

## **2) Pourquoi lutter contre la corruption**

La corruption démolit la confiance et entrave la mise en œuvre des politiques publiques, en même temps qu'elle crée des situations d'opacité qui portent gravement atteinte à l'économie et à la qualité du service public.

Il est donc impératif pour notre pays de construire des mécanismes anti corruption intégrés, adaptés et dynamiques, aptes à assurer une gestion transparente de nos richesses.

Dans un contexte en mutation marqué par l'irruption de nouveaux défis tels que la cybercriminalité et la fuite des ressources, la corruption revêt encore des formes plus complexes et plus difficiles à cerner et à combattre.

C'est dans cet esprit que le Président de la République a engagé des réformes allant dans le sens de la rationalisation des dépenses publiques et du renforcement du cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption, afin d'assurer la promotion de l'État de droit et de la bonne gouvernance.

Ainsi, en plus des organes de contrôle déjà existants comme la Cour des Comptes, l'Inspection Générale d'État (IGE), la CNIPLC constitue un instrument essentiel qui peut être assimilé à un catalyseur de développement à cause de ses missions cardinales qui restent centrées sur la sensibilisation, l'éducation et la formation.

Il faut savoir que la lutte contre la corruption sera longue et parsemée d'embûches. Il ne s'agit pas seulement de textes à adopter et d'organes à créer, mais surtout de réticences à vaincre et de comportements à changer. C'est pourquoi il est utile d'engager le débat, d'échanger nos points de vue et nos expériences respectives pour améliorer nos performances.

Construire les meilleures synergies entre les acteurs de la lutte contre la corruption, trouver les articulations porteuses de performance, rationaliser, optimiser et adapter l'emploi de nos ressources humaines et financières sont les principaux axes à partir desquels nous devons initier la réflexion sur la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

### 3) Vision de la CNIPLC

Riche de ses traditions et valeurs morales, la République de Djibouti bâtit sa vision du développement économique et social sur le socle de valeurs profondes qui en constituent le substrat culturel. Le sentiment d'appartenance à une même nation et le patriotisme incitent à la solidarité et renforcent la foi en un développement harmonieux dans la paix et la sécurité.

Combattre la corruption devient un impératif de bonne gouvernance pour une gestion transparente et performante des ressources publiques et une répartition équitable des richesses.

Fort de cela, la vision est déclinée comme suit :

- Etre une institution performante de premier plan, capable de promouvoir la culture d'intégrité et de responsabilité aux fins de la prévention et de lutte contre la corruption
- L'éradication de la corruption à Djibouti en vue d'un développement durable et inclusif.

A travers cette vision, l'objectif général est de : « Combattre la corruption pour contribuer au développement durable et inclusif de la République de Djibouti. »

Cet objectif général est décliné en trois objectifs stratégiques :

- Améliorer les cadres juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption :

Cet objectif stratégique constitue un levier de la prévention et de la sanction et s'appuie sur les mesures préventives, l'incrimination, la détection, la répression et le recouvrement des avoirs.

- Améliorer la coordination des interventions en matière de lutte contre la corruption : cet objectif est un levier de la prévention qui s'appuie sur la gouvernance, l'information, la coordination et la coopération en matière de lutte contre la corruption.

- Renforcer la communication et les capacités des acteurs : cet objectif stratégique vise des mesures préventives et s'appuie sur la communication et l'éducation en matière de lutte contre la corruption.

#### **4) Axes d'intervention stratégiques de la CNIPLC**

- 1) Agir sur le renforcement des capacités institutionnelles et des performances de la CNIPLC, pour en faire une organisation capable d'assurer ses missions de prévention et de lutte contre la corruption
- 2) Agir sur les mentalités des Hommes en développant la culture de la responsabilité et de la bonne gouvernance

Cet objectif est opérationnalisé à travers cinq orientations stratégiques

- 1) Renforcement des capacités institutionnelles et des performances de la CNIPLC en vue d'assurer ses missions de prévention et de lutte contre la corruption.
- 2) Amélioration de l'éducation et la responsabilisation des citoyens sur le danger de la corruption
- 3) Promotion pour la contribution à la bonne gouvernance publique et privée
- 4) Renforcement des poursuites et de la répression ;
- 5) Promotion de la coopération nationale, régionale et internationale

L'adaptation du cadre juridique de la lutte contre la corruption se fera avec l'ensemble des acteurs concernés y compris la société civile et le secteur privé et ce, dans le cadre d'une large concertation basée sur des études et des échanges.

#### **5) Conclusion**

La SNLCC est opérationnalisée par un plan d'actions 2022 – 2032 qui sera mis en œuvre à travers les interventions des structures impliquées (secteur public, secteur privé et société civile) dans la prévention et la lutte contre la corruption et des infractions assimilées. Les partenaires

techniques et financiers sont également associés, notamment à travers leurs interventions directes dans leurs programmes pro-lutte contre la corruption.

Les actions retenues sont essentiellement constituées d'une combinaison de prévention permettant d'éliminer les opportunités de corruption dérivant des insuffisances juridiques, institutionnelles, d'éducation pour changer les mentalités, les habitudes et les attitudes, de vulnérabilité des acteurs à la corruption et de sanctions pour dissuader les individus.

Le plan d'actions sera décliné en activités sur la base des plans de travail annuel des structures chargées de la mise en œuvre. Des plans d'actions sectoriels seront élaborés pour les secteurs les plus vulnérables à la corruption : Sécurité publique, Santé, Education, Marchés publics, Collectivités territoriales, et Transport. Les activités planifiées feront l'objet d'une mise à jour annuelle sur la base des lois de finances, des plans d'actions et des plans de travail annuel des structures en charge de la mise en œuvre.

En fin de compte, le succès de l'action menée contre la corruption ne dépend pas de ce que fait la CNIPLC à l'intérieur de ses propres murs, mais des mesures prises par le pays, les collectivités et les individus. Tous ceux qui sont réunis ici au nom des différents quartiers qu'ils représentent ont un rôle essentiel à jouer à cet égard.

Nous devons nous inspirer de ce qui a déjà été accompli pour créer des moyens de lutte contre la corruption plus solides et plus efficaces. Nous pensons que les technologies nouvelles, l'information et l'ouverture sont la voie de l'avenir dans la lutte contre la corruption et que l'objectif de « transparence » peut nous aider à faire reculer la corruption et à mieux comprendre et prendre en compte les causes de la corruption.

Je suis certain que nos efforts seront couronnés de succès grâce au partage de l'information, à notre volonté de collaboration et à notre

détermination à obtenir des résultats. Nous irons de l'avant en tirant parti de notre expérience mais en sachant qu'il est urgent de transformer la lutte contre la corruption.

En effet, comme le Président Ismael l'a dit lors d'un discours inaugural, à l'occasion de la journée mondiale contre la corruption : c'est par un travail de sensibilisation des acteurs étatiques et non-étatiques, de vulgarisation et d'alertes citoyennes, que la société civile et les médias peuvent nous aider à rompre la chaîne de la corruption. » Des discours simples ne peuvent résoudre le problème de la corruption. Il nous faut agir et réagir en synergie pour cibler nos objectifs les plus essentiels.

### **III. Intervention de la Secrétaire Générale de la CNIPLC**

#### **1) Les instruments juridiques**

La République de Djibouti (RDD) est pleinement engagée dans la lutte contre la corruption, en effet, la volonté politique est là et s'exerce pleinement. Toutes les institutions nécessaires dans la lutte et prévention contre la corruption sont créées et outillées avec des ressources pérennes (bâtiments, matériels et ressources...). En matière de politique publique, il y a lieu de signaler qu'un plan d'action est mis en place par le CNIPLC.

Les instruments juridiques internationaux et régionaux signés par la RDD ainsi que la mise en place des institutions en charge de la corruption sont résumés ci – après :

- a) Les instruments juridiques : - Signature et ratification convention de l'ONU : Loi n°96/AN/05/5ème L du 08 février 2005 pour ratification de la convention. –
- b) Signature de la convention de l'Union Africaine le 15/11/2005. –
- c) Signature protocole IGAD en cours de discussion pour finalisation.

d) Les institutions : - Inspection Générale de l'Etat (IGE) : créée par le Décret n°2004- 0014/PRE/MESN du 21/1/2004. –

e) Cour de compte (CC) : La Chambre des Comptes a été créée au sein de la Cour Suprême de la République de Djibouti par la Loi N°136/AN/97/3ème L du 2 juillet 1997 complétée par la N°122/AN/01/4ème L du 1er avril 2001 pour devenir une cour indépendante et autonome par rapport aux tribunaux classiques. –

La Commission Nationale et Indépendante de Prévention et lutte contre la corruption (CNIPLCC) est créée en 2013 (Loi N° 03/AN/13/7ème L du 16/07/2013). c) Le plan d'action national de prévention et lutte contre la corruption est finalisé par la CNIPLCC. Les mécanismes de suivi ou d'évaluation de la campagne seront déclenchés lorsque les rapports de synthèse et le dépouillement de l'enquête seront effectifs.

Comme cela a été dit par la Présidente, on sait très bien aujourd'hui que la corruption menace la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme, affaiblit la prestation des services publics de base (par exemple, en réduisant les recettes que l'État perçoit, en surfacturant les services publics de base), entrave le développement économique, contribue à l'inégalité croissante et peut entraîner des catastrophes environnementales.

## **2) Les formes courantes de la corruption**

- 1) L'abus de pouvoir / fonctions ;
- 2) La surfacturation / sous-facturation ;
- 3) Le népotisme, le favoritisme, le clientélisme ;
- 4) La malversation ;
- 5) Le Pot-de-vin / dessous-de-table / gratification ;
- 6) La rétro-commission ;

- 7) Le détournement de fonds ;
- 8) Faux et usage de faux ;
- 9) Le trafic d'influence ;
- 10) Le conflit d'intérêts ;
- 11) Abus des biens publics;
- 12) Fraude sur les marchés publics.

### **3) Les causes principales liées à la corruption**

#### **a) Les causes sociales**

- Faible développement social, fort taux d'analphabétisme/Ignorance/manque d'éducation
- Recule des valeurs sociales traditionnelles telles que l'éducation familiale, religieuse etc...
- L'influence des médias et des réseaux sociaux qui désorientent les jeunes (ils n'ont plus des modèles à suivre). Le déclin de la morale, le primat de l'oralité sur l'écriture ;

#### **b) Les causes économiques**

- Problèmes économiques (la pauvreté, le bas salaire, la précarité, le Chômage) ;
- La croissance accrue des employés dans le secteur public, ce qui donne lieu à des bas salaires

#### **c) Les causes politiques, juridiques et administratives**

- L'impunité, l'absence de l'application des lois en vigueur, de procédures et normes établies;
- Manque des surveillances, des contrôles et des sanctions dans l'administration publique;
- Absence d'un système basé sur le mérite pour le recrutement des nouveaux agents dans l'administration publique;
- Faible niveau de partage et redistribution des richesses/ressources.

#### 4) Les conséquences

**Moins de prospérité**: la corruption freine la croissance économique, nuit à l'état de droit et entraîne un gaspillage de compétences et de précieuses ressources. Lorsque la corruption est omniprésente, les entreprises hésitent à investir face au coût nettement plus élevé de l'activité économique

**Moins de services**: la corruption détourne des fonds destinés aux services essentiels que sont notamment les soins de santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable, l'assainissement et le logement. La corruption des fonctionnaires constitue une entrave majeure à la capacité du gouvernement à satisfaire les besoins fondamentaux des citoyens. Dans les pays où l'aide internationale est censée améliorer la qualité de vie, la corruption fait barrage aux efforts de la communauté internationale et met en péril de futurs financements. Etc

#### 5) Les moyens de lutte

La prévention de la corruption et la lutte contre ce phénomène exigent une approche globale qui n'est possible que dans un climat de transparence, de responsabilité et de participation de tous les acteurs de la société. Les gouvernements, le secteur privé, les médias, les organisations de la société civile et la population doivent s'associer pour faire reculer ce fléau.

Si nous ne réagissons pas, la corruption peut contaminer toutes les sphères de notre société et se transformer en une épidémie mortelle pour notre république.

Des Etats, des républiques et des empires se sont désagrégés dans le passé, faute d'avoir pu lutter efficacement contre la corruption.

Aucun développement ne peut être programmé sans une réelle maîtrise de cette problématique, qui touche à la fois les grandes économies et les pays en

développement, et ruine de surcroît, les efforts des politiques publiques axés sur les objectifs de développement durable.

## **6) Conclusion**

J'aimerais rappeler que La CNIPLC n'est pas une brigade de répression. C'est une institution qui a pour vocation de prévenir et de lutter contre toutes formes de corruption, par le biais de l'éducation et de la formation, afin de susciter un changement de conduite de la part de nos citoyens. Et cela semble accessible car nous sommes une nation qui possède des valeurs et des principes moraux, lesquels sont des garde-fous contre les désirs, la cupidité ou la recherche désespérée des gains illégaux. Ce sont ces notions morales qu'il faut absolument replacer dans leur contexte, à travers des messages ciblés, des spots publicitaires, l'éducation, la formation etc.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans remercier l'ensemble des participants et surtout mentionner le rôle des acteurs non étatiques comme la société civile et les médias dans la lutte contre la corruption. En effet, par leur travail de sensibilisation, de vulgarisation et d'alertes citoyennes, la société civile et les médias peuvent nous aider à rompre la chaîne de la corruption, comme la présidente l'a souligné dans son intervention.

## **IV. Intervention des commissaires et religieux**

Enfin, les commissaires, les religieux et les cadres de la CNIPLC ont alternativement pris la parole pour traduire les propos cités dans les différentes interventions précédentes en somali, en arabe, et en afar pour que le message puisse passer convenablement, étant donné que le public cible est constitué majoritairement d'adultes de culture diverse.

Cette partie était surtout centrée sur les méfaits de la corruption et les moyens de lutte contre cette problématique.

Il faut qu'on arrive à casser la spirale de la corruption et créer un mouvement permanent de lutte contre celle-ci, il convient d'appuyer les actions préconisées dans les axes d'intervention de la CNIPLC par des actions d'information, d'éducation et de communication.

Il s'agit de toucher les différentes couches de la population-cible avec des actions de la lutte contre la corruption. À terme, on assistera à l'émergence d'une conscience collective, véritable gardienne de l'intégrité et des acquis de la lutte contre la corruption.

Ils ont mis en exergue que l'argumentaire de l'islam concernant la protection des biens, deniers ou patrimoine du pays est fondamental. En d'autres termes, tout musulman a le devoir de bien agir, de respecter son prochain, sans distinction de race, de couleur et de religion. Il a également le devoir de combattre le mal, ainsi que d'interdire aux autres de le pratiquer. Ces devoirs constituent un élément fondamental de l'Islam et un des principes cardinaux du Coran.

Ils ont estimé qu'il faut mettre en place un bouclier moral puisqu'il y a un aveuglement moral généralisé. Ce bouclier pourra renforcer les mécanismes de contrôle et de sanctions établis dans le pays.

## V. Recommandations

- Redynamisation et Restructuration de la CNIPLC de façon à faire apparaître les prérogatives de chaque membre du personnel et l'interaction ou le système de fonctionnement entre les différentes entités de la structure.
- Formations approfondies sur la problématique de la corruption, et sur son Système de fonctionnement
- Organisation **de sessions de formations appropriées à chaque poste au sein de la CNIPLC** (Formation juridique sur les lois, les décrets, les infractions pénales de corruption et assimilées, blanchiment d'argent, coopération internationale, communication, TIC informatique axé sur ce

phénomène, sociologie de la corruption, suivi-évaluation/outils à utiliser etc).

- Élaboration des Manuels de procédures des cas de corruption, **de fiches de poste et de descriptifs de tâche de chacun des membres.**
- Élaboration du code d'éthique de la CNIPLC
- Dotation en mobilier et matériels bureautiques (imprimantes, scanners, etc) adéquats pour optimiser la productivité.
- **Renforcement des capacités ou des compétences du personnel en termes de stages à l'étranger ou des formations adéquates bien ciblées sur place** (dans le pays). *(La formation du personnel minimise les risques d'erreur, et accentue la productivité, ce qui a un impact positif sur les résultats de la CNIPLC).*
- Elaboration **d'un plan de travail annuel dans les meilleurs délais par la secrétaire Générale pour chaque direction et services** et prévoir un rapport d'activités d'évaluation, après sa mise en œuvre
- Etablir des notes de nomination interne et **prévoir dans les meilleurs délais des facilités de motivation financière et en nature (carburant et prime de motivation exceptionnelle etc) en attendant que les décisions de nomination soient effectives** à la FONCTION PUBLIQUE, pour impliquer davantage le personnel dans les missions de la CNIPLC.